

Délibération n° 2023-011
Comité syndical du 02 février 2023

**PROJET DE DEVELOPEMENT DE LA PLAISANCE DU PORT D'AUDIERNE
VALIDATION DES ELEMENTS DE PROGRAMME ET DE
L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DES OPERATIONS**

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 02 février 2023, à 10h, au SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 17 titulaires

Nombre de voix délibératives : 19

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Bernard PELLETER, Céline GAZ-LE TENDRE, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Philippe AUDURIER
Excusés	Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Forough DADKHAH, Jean-Luc TANNEAU, Eric JOUSSEAUME
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Jocelyne POITEVIN, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a inscrit dans son programme prévisionnel des travaux portuaires structurants (PPT), la réalisation d'un projet de développement de la plaisance du port d'Audierne.

Le projet de développement du port dont la réflexion a débuté en 2019 s'articule autour de six principes directeurs :

- un projet tenant compte des besoins de places à flots et d'espaces parking
- un projet permettant un développement des activités sur le terre-plein de Poulgoazec
- un projet viable économiquement et s'appuyant sur les caractéristiques du site (bathymétrie et sédimentologie) pour optimiser les volumes à draguer (création et entretien)
- un projet permettant d'offrir un meilleur service aux professionnels de la pêche
- un projet qui intègre une cale d'accès au terre-plein de Poulgoazec
- un aménagement à plus long terme de ce terre-plein

Les travaux de réalisation de la cale d'accès au terre-plein ont démarré et la mise en service de l'équipement est prévue mi-2023.

L'étude d'aménagement du terre-plein de Poulgoazec sera lancée au second semestre 2023.

Pour la partie plan d'eau, objet de cette délibération, le projet a été élaboré suite à une concertation avec les collectivités locales, les professionnels de la pêche et a été présenté dans le conseil portuaire et le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (CLUPIPP) du port d'Audierne.

L'élaboration de ce projet a été suivi par un comité de pilotage composé des représentants du Syndicat mixte, des communes d'Audierne et de Plouhinec et de la Communauté des Communes Cap Sizun Pointe du Raz.

Le programme du projet du plan d'eau comprend :

- l'agrandissement du port, rive Plouhinec, avec la mise en place de pontons lourds, de pontons de stationnement pour une centaine de place de navires de plaisance et d'un ponton pêche permettant l'accueil d'environ dix-huit navires. Dans ce nouvel espace, des travaux de dragage seront nécessaires. Dans l'attente des résultats de l'étude d'aménagement du terre-plein de Poulgoazec à venir, ce programme comprend la réalisation d'un parking de stationnement pour les véhicules des usagers,
- le remplacement et le réaménagement des pontons plaisance existants rive Audierne afin d'accueillir des navires de plus grande taille,
- la mise en place dans l'arrière port, rive Audierne, d'un ponton plaisance pour l'accueil d'environ 24 navires de petite taille.

Ce projet ne comprend pas la construction d'un nouveau bureau du port. En effet, le Syndicat mixte dispose d'une convention avec la commune d'Audierne, jusqu'à 2032, portant sur la location d'un bureau du port équipé de sanitaires.

Le coût de l'opération est évalué à 7 200 000 € H.T. dont 2 500 000 € H.T. relèveront du budget du SPIC (installations plaisance) et 4 700 000 € H.T. relèveront du budget SPA.

Pour le budget du SPIC, l'attribution de subventions des collectivités territoriales (communes et communauté des communes) permettant d'atteindre l'équilibre économique du projet conditionnera sa réalisation.

L'opération comprend une partie études et une partie accompagnement du suivi des travaux, qui seront confiées à un maître d'œuvre privé représentant environ 10% du montant global de l'opération.

Ces études comprendront notamment les études techniques de faisabilité (bathymétrie, d'agitation, de courantologie, de sédimentologie, etc. et les études environnementales nécessaires afin d'obtenir les autorisations réglementaires.

Il est à noter qu'un point d'arrêt sera nécessaire à la suite des études de faisabilité afin de confirmer la viabilité économique du projet (prise en compte éventuelle des coûts d'opération de dragage d'entretien sous les nouvelles darses).

En conséquence,

Vu le plan masse du projet de développement de la plaisance du Port d'Audierne annexé à la présente délibération ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2421-2 et L.2421-3 ;

Considérant qu'il revient au maître d'ouvrage d'élaborer le programme et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avant tout commencement des études d'avant-projet par le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

DECIDE

- De valider les éléments de programme du projet de développement de la plaisance du Port d'Audierne (plan d'eau) tels qu'ils figurent dans la présente délibération et son plan de principe annexé ; et de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 7 200 000 € H.T, sous réserve des délibérations des collectivités locales (communes d'Audierne, de Plouhinec et Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz) pour une participation financière au projet permettant d'atteindre l'équilibre économique de l'opération ;

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**



Maël DE CALAN

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Affiché le

ID : 029-200076669-20230208-2023_011-DE

 Existant

 Projet

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Affiché le 08/02/2023

ID : 029-200076669-20230208-2023_011-DE

